Rapports des séances du conseil communal

Séance du conseil communal du 9 décembre 2025

Présents : Gérard Zoller, bourgmestre ;
Leo Lutgen, Tom Staus, échevins ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck, Jean-Paul Mousel, Jo Clausse, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal ;
Absent : /

1. **Plan de gestion annuel des forêts communales pour l'exercice 2026 – Avis**

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes le plan de gestion annuel des forêts communales pour l'exercice 2026 dont les investissements s'élèvent à 137.000,- € tandis que les recettes sont estimées à 60.700,- €.

2. **OSCARE :**

a) *Budget rectifié 2025 et budget initial 2026 - Approbation*

Les participations financières des communes sont calculées sur base du nombre d'habitants de chaque commune. La commune de Saeul est ainsi représentée avec 52.592,14 € pour 2026. Le budget rectifié pour 2025 est adapté de 64.156,12 € initialement prévu pour 2025 à 39.538,18 €. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes le budget rectifié 2025 et le budget initial 2026 de l'Office Social du Canton de Redange.

b) *Nomination d'un nouveau représentant pour le conseil d'administration de l'Office Social du Canton de Redange*

Le mandat de la représentante communale actuelle, Mme Marianne Bégué-Poeckes expire le 31 décembre 2025. Un appel à candidatures a été publié, étant donné que Mme Bégué-Poeckes avait informé la commune de Saeul qu'elle ne souhaite pas renouveler ce mandat. Une seule candidature a été reçue à la suite de l'appel à candidatures, à savoir celle de Mme Sofia Gonçalves Rodrigues, ép. Vitali. Par vote secret, Mme Sofia Gonçalves Rodrigues, ép. Vitali, est nommée comme représentante de la commune de Saeul au conseil d'administration de l'Office social du Canton de Redange pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2031.

3. **CIGR Wiltz Plus : Budget prévisionnel 2026 - Approbation**

Le conseil communal décide d'approuver à l'unanimité des voix présentes le budget global prévisionnel pour l'exercice 2026 du CIGR Wiltz Plus, qui s'élève à 4.584,89 €, après déduction des recettes communales et étatiques. La participation communale de la commune de Saeul dans le budget de l'entité pour l'exercice 2026 s'élève à 126.904,32 €.

4. SICONA-Centre : Programme d'action pour l'exercice 2026 – Approbation

Le programme d'action annuel 2026 du SICONA-Centre englobe les projets de protection de la nature et les mesures y relatives à mettre en place sur le territoire de la commune de Saeul et ce sur des terrains privés et publics. Dans la proposition du programme d'action annuel du 31 octobre 2025, le montant des investissements du budget communal ordinaire se chiffre à 71.000 € pour l'exercice 2026.

En résumé :

Entretien de biotopes	43.980,24 €
Création de biotopes	72.512,00 €
Coopération avec les agriculteurs	534,81 €
Information et sensibilisation	19.143,42 €
Cartographies et plan de gestion	10.166,36 €
Protection d'espèces menacées	28.005,19 €
Farmland Birds	14.419,23 €
TOTAL	**188.761,25 €**
à charge du budget communal ordinaire 2026	71.000,00 €

Le programme d'action annuel 2026 du SICONA-Centre est approuvé à l'unanimité des voix présentes par le conseil communal.

5. Finances communales :

a) Budget rectifié 2025 - Approbation

Le budget rectifié 2025 est approuvé à l'unanimité des voix présentes par le conseil communal. Pour de plus amples informations, vous pourriez consulter la rubrique « Finances communales » qui sera présentée par le secrétaire communal dans le prochain bulletin communal 01/2026.

b) Budget initial 2026 – Approbation



Le budget initial 2026 est approuvé avec six voix pour et une abstention (Jean Konsbruck) par le conseil communal. Pour de plus amples informations, vous pourriez consulter la rubrique « Finances communales » qui sera présentée par le secrétaire communal dans le prochain bulletin communal 01/2026.

6. Propriétés communales :

a) Avenant au compromis de vente du 11 décembre 2024 avec la société Sopiconcept S.A. concernant trois lots dans le lotissement « Am Pesch » à Schwebach – Approbation

En date du 11 décembre 2024, un compromis de vente a été signé entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins en qualité de vendeur et la société Sopiconcept S.A. ayant son siège social à L-4149 Schifflange, 70, Um Monkeler, représentée par son administrateur délégué Monsieur Efrain Fernandez Lorden, en qualité d'acquéreur pour trois lots situés dans le lotissement « Am Pesch » à Schwebach. En date du 9 septembre 2025, un avenant au compromis de vente du 11 décembre 2024 a été signé entre l'Administration communale de Saeul, représentée son collège des bourgmestre

et échevins et Sopiconcept S.A., prolongeant la durée de validité du compromis de vente du 11 décembre 2024, initialement fixée à 9 mois, à 13 mois, c'est-à-dire jusqu'au 11 janvier 2026. Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix présentes, ledit avenant au compromis de vente.

b) <u>Acte de vente avec la société Sopiconcept S.A. concernant trois lots dans le lotissement « Am Pesch » à Schwebach – Approbation</u>

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes l'acte notarié de vente n° 3260/2025 du 27 novembre 2025, établi par-devant Maître Jacques Kesseler, notaire de résidence à Pétange, entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et la société Sopiconcept S.A. ayant son siège social à L-4149 Schifflange, 70, Um Monkeler, représentée par son administrateur délégué Monsieur Efrain Fernandez Lorden en qualité d'acquéreur. Par cet acte notarié de vente, la société Sopiconcept S.A. acquiert de la part de la commune de Saeul trois parcelles inscrites au cadastre de la commune de Saeul, section A de Schwebach, situées au lieu-dit « Bei der Baach », à savoir la parcelle inscrite sous le numéro 230/1246 d'une contenance de 0ha 06a 76ca (lot 1), la parcelle inscrite sous le numéro 230/1240 d'une contenance de 0ha 03a 57ca (lot 7) ainsi que la parcelle inscrite sous le numéro 230/1237 d'une contenance de 0ha 02a 23ca (lot 10) au prix de de 35.000, - € par are, en vue de la construction de maisons destinées au logement social locatif.

c) <u>Deuxième avenant à la convention concernant la mise à disposition de l'église à Saeul – Approbation</u>



Une convention de mise à disposition de l'église à Saeul a été conclue le 9 décembre 2020 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et le « Fonds de gestion des édifices religieux ». Après un premier avenant signé en date du 27 avril 2023, un deuxième avenant à cette convention a été signé entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et le « Fonds de gestion des édifices religieux », représenté par le Président du Conseil de Gestion Paroissial de la paroisse de « Äischdall-Helpert Saint-Willibrord » ainsi que par le curé de la paroisse « Äischdall-Helpert Saint-Willibrord » en date du 6 novembre 2025 , modifiant la teneur de l'article 5 « Entretien et frais » (augmentation de la part communale aux frais courants de l'édifice de 75% à 100% pour les années 2024 et 2025).

7. <u>Règlements communaux : Modification du règlement communal de circulation – Approbation</u>

Le conseil communal a décidé à l'unanimité des voix de modifier le règlement communal de circulation du 29 mai 2017 comme suit :

<u>Art. 1er.</u>
Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **route d'Arlon (N8) à Saeul** est complétée par les dispositions suivantes :

Article	Libellé	Situation	Signal
3/2	Passage pour piétons	- A la hauteur de la maison 4 - A la hauteur de la maison 12A	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- De la maison 2 jusqu'à la maison 10	

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la disposition suivante concernant la **route d'Arlon (N8) à Saeul** est supprimée :

Article	Libellé	Situation	Signal
3/2	Passage pour piétons	- A la hauteur de la maison 9	

Art. 2.

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la disposition suivante concernant **um Bour à Saeul** est supprimée :

Article	Libellé	Situation	Signal
3/2	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la route d'Arlon (N8)	

Art. 3.

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la disposition suivante concernant la **rue du Village à Saeul** est supprimée :

Article	Libellé	Situation	Signal
3/2	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la route d'Arlon (N8)	

Art. 4.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

8. Convention entre l'asbl « Sauvons Bambi » et les communes de Saeul et Beckerich – Approbation

Une convention a été signée le 20 mai 2025 entre l'association sans but lucratif « Sauvons Bambi Luxembourg », représentée par Monsieur Jacques Schroeder, président et Madame Katty Leclere, vice-présidente de ladite association ainsi que l'Administration communale de Saeul et l'Administration communale de Beckerich, représentée par leur collège des bourgmestre et échevins respectif. La prédite convention règle les relations entre les trois parties notamment en ce qui concerne le financement de démarrage et acquisition de matériel, la mise à disposition du matériel, la formation des pilotes et le financement annuel et a pour objet d'éviter la mort et la mutilation des faons sur les terres cultives et d'aider les agriculteurs à récolter et à faucher en sérénité. Cette convention est signée en continuation de la convention du « Projet pilote 2023 : Sauvons Bambi », signée le 12 mai 2023 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, et l'Administration communale de Saeul ainsi que les administrations communales de Beckerich, Garnich, Habscht, Koerich, et Steinfort. Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix présentes, la convention du 20 mai 2025 entre l'association sans but lucratif « Sauvons Bambi Luxembourg », l'Administration communale de Saeul et l'Administration communale de Beckerich.

Sauvons Bambi

9. Youth & Work : Contrat de prestation de services – Approbation

Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix présentes, le contrat de prestation de service Youth & Work, signé le 12 novembre entre entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et la société à responsabilité limitée et société d'impact sociétal « Youth & Work ». Par le biais du prédit contrat, la société « Youth & Work s.à r.l. SIS » s'engage à mettre en place un accompagnement personnalisé et professionnel de jeunes et jeunes adultes en situation de fragilité pour faciliter leur intégration dans la vie active ou leur retour en formation. L'accompagnement inclut du coaching individuel, des ateliers de développement personnel ainsi qu'un suivi individualisé pendant la durée d'un an après l'atteinte des objectifs. Les services sont entièrement gratuits pour les jeunes bénéficiaires, étant donné que la commune finance les prestations par le biais d'une compensation annuelle.

10. Commission des bâtisses : Nomination d'un membre – Décision

Le conseil communal nomme, par vote secret, Mme Christine Sassel comme nouveau membre de la Commission des bâtisses à la suite de sa candidature du 20 octobre 2025.

11. <u>Commission du vivre-ensemble interculturel :</u>

a) <u>Démission d'un membre – Décision</u>

M. Tom Ewert, membre de la « Commission du vivre-ensemble interculturel » a fait part de son souhait de démissionner comme membre de cette commission. Le conseil communal accepte la démission de M. Tom Ewert.

b) <u>Nomination d'un membre - Décision</u>

Le conseil communal nomme, par vote secret, Mme Francine Cocard comme nouveau membre de la Commission du vivre-ensemble interculturel à la suite de sa candidature du 28 octobre 2025.

12. <u>Groupe de travail « Green Team » :</u>

a) <u>Démission d'un membre – Décision</u>

M. John Kaufmann, membre du groupe de travail « Green Team » a fait part de son souhait de démissionner comme membre du groupe de travail par écrit en date du 4 novembre 2025. Le conseil communal accepte la démission de M. John Kaufmann.

b) <u>Nomination d'un membre - Décision</u>

Le conseil communal nomme, par vote secret, Mme Elena Emrick-Schmitz comme nouveau membre du groupe de travail « Green Team » à la suite de sa candidature du 12 novembre 2025. En outre, le conseil communal désigne Mme Aline Damit, chargée technique de la commune de Saeul comme membre d'office (membre technique) du groupe de travail « Green Team », en vue d'y remplacer M. Marc Staus, chargé technique de la commune de Saeul.

13. <u>Associations locales : Modifications des statuts de l'asbl « Sëller Gesank » - Dépôt</u>

L'association sans but lucratif « Sëller Gesank », dont le siège social se trouve dans la commune de Saeul, a changé de nom, qui est passé de « Chorale Sainte Cécile Saeul » à « Sëller Gesank » et a également procédé à une révision de ses statuts afin de les conformer à la loi modifiée du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations. Les statuts modifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 mars 2025 sous le numéro F12778.
Le conseil communal prend acte du dépôt des statuts modifiés, tels qu'ils ont été présentés, et du changement de dénomination de l'association.

14. <u>Rapport sur les activités des syndicats et associations par les délégués communaux</u>

Mme Jo Clausse, déléguée de la commune auprès de l'association « Kanner- a Jugendbetreiung Atert » qui gère les foyers de jour « A Butzen » à Reichlange et Ell, informe les membres du conseil communal que ladite association sera dissolue et ses services seront intégrés dans les services du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton ». En outre, Madame Clausse rapporte que l'acquisition d'une nouvelle camionnette inclusive est prévue pour les foyers de jour « A Butzen ».

M. Jean Konsbruck, délégué auprès du syndicat intercommunal « SIDEC », communique aux membres du conseil communal que pendant la dernière réunion du comité du syndicat, il a été question d'une nouvelle loi sur les déchets qui est prévue pour 2030 et dans le cadre de laquelle différents sites pour le dépôt des déchets seraient fermés, dont la site du « Fridhaff », en faveur d'une centralisation sur le site SIDOR à Leudelange, ce qui entraînerait des changements par rapport aux apports des communes au SIDEC.

M. Marc Fisch, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « Hôpital Intercommunal de Steinfort » (HIS), informe les membres du conseil communal du déficit financier de la structure, entre autres au niveau des frais du personnel.

De plus, M. Marc Fisch, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « DEA », fait le rapport de la dernière réunion du syndicat précité, lors de laquelle le projet de rénovation de la source « Béik » à Calmus a été présenté. Il a également été question du projet de conduite d'eau à Calmus. En outre un crédit supplémentaire pour la transformation de la source « Kaschbur » en projet touristique a été voté. En ce qui concerne la reprise du réservoir d'eau de Saeul, Monsieur Marc Fisch informe les membres du conseil communal que ceci est en suspens actuellement, étant donné que le syndicat DEA a reçu beaucoup de demandes aussi d'autres commune et que celles-ci sont traitées au fur et à mesure par le syndicat.

M. Tom Staus, délégué-principal de la commune auprès du Groupe d'action locale LEADER Wëlle Westen, a présenté un compte-rendu de la dernière réunion dudit groupe d'action locale au cours de laquelle le budget pour 2026 a été voté.

En tant que délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « Réidener Schwemm », M. Tom Staus rapporte que lors de la dernière réunion dudit syndicat il a été annoncé que le chantier pour l'extension de la piscine commencera au cours de l'année 2026.

M. Leo Lutgen, délégué de la commune du syndicat intercommunal « SIDERO », communique aux membres du conseil communal que le « SIDERO » a fait l'acquisition d'un nouveau camion pour le nettoyage des canalisations. En outre, M. Leo Lutgen évoque un changement au sein de la direction, puisque l'actuelle directrice adjointe prendra le poste de directrice et l'actuel directeur celui de directeur adjoint. De plus, un deuxième directeur adjoint viendra s'ajouter à l'équipe.

De plus, M. Leo Lutgen, représentant suppléant de la commune auprès de l'association « CIGR Wiltz Plus », informe les membres du conseil communal de la dernière réunion de l'association

au cours de laquelle la situation financière de l'association a été discutée, étant donné que la contribution financière par l'Etat diminuera.

M. Gérard Zoller, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton », fait le rapport de la dernière réunion du comité dudit syndicat, au cours de laquelle il a été discuté de créer un « Kulturhaus » pour la région Ouest. En outre, il a été question d'un potentiel relogement de l'école de musique dans le centre de Redange puisque le bail actuel des locaux situés dans l'Atert-Lycée Redange sera probablement résilié pour les besoins propres du lycée. Il a été proposé d'intégrer l'école de musique dans le « Kulturhaus », au cas où ce projet se concrétise. De plus, M. Gérard Zoller informe les membres du conseil communal sur une étude réalisée sur le fonctionnement des services du syndicat intercommunal, qui conclut à la nécessité d'une réorganisation prévoyant la création d'un poste de responsable administratif et d'un poste de responsable technique.

KANTON RÉIDEN

15. Communications du collège des bourgmestre et échevins

M. Gérard Zoller, bourgmestre, informe les membres du conseil communal sur les sujets suivants :

- Réception d'une lettre de la part des parents des élèves du cycle 1 demandant une amélioration des conditions des enfants dans la classe notamment en ce qui concerne l'aménagement de la salle de classe et le manque de personnel encadrant.
  A la suite de cette lettre, une réunion entre les parents, le personnel enseignant et le collège échevinal, sur initiative de ce dernier, a eu lieu afin de trouver des solutions ensemble. Une réunion supplémentaire avec le directeur de l'enseignement fondamental de la région Redange a également eu lieu afin de discuter de la possibilité d'engager un éducateur supplémentaire.

16. Questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins

M. Jean Konsbruck se renseigne par rapport au décompte du syndicat intercommunal « Kanton Réiden » en relation avec les zones industrielles « Solupla » à Redange et « Riesenhaff » à Rambrouch. Il demande si les communes peuvent s'attendre à un remboursement après décompte. Le collège des bourgmestre et échevins lui répond que les communes doivent plutôt s'attendre à payer un apport supplémentaire.